**Congrès international**
Montréal, du 28 août au 3 septembre 2022
*Le patrimoine industriel rechargé.*
*Nouveaux territoires et cultures changeantes*

# LA PATRIMONIALISATION PAR LA PLANIFICATION URBAINE FRANÇAISE : POUR UN NOUVEAU RÉCIT TERRITORIAL OUVERT AUX PATRIMOINES INDUSTRIELS ?

Exemples de 3 villes des Pays de la Loire (France)

La protection du patrimoine industriel en France a longtemps relevé d'une compétence exclusive de l'État, exercée au travers d'un outil essentiel : le classement (ou l'inscription) des monuments historiques (M.H.). Ignorés par cette politique patrimoniale centralisée (loi du 31 déc. 1913), les objets du patrimoine industriel ont fait une entrée progressive dans le patrimoine national, principalement à partir des années 1980. Depuis une quarantaine d'années, un angle mort des patrimoines est donc entré dans la lumière du patrimoine national et a fait l'objet à ce titre de très nombreuses études. Ce patrimoine a également bénéficié, à la même époque, de la mise en œuvre d'un outil patrimonial partiellement décentralisé : la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (rebaptisée Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine en 2010).

Mais aujourd'hui, un nouvel étage de protection du patrimoine bâti se développe : la planification urbaine (dénommée Plan Local d'Urbanisme - PLU) identifie des patrimoines territoriaux afin de leur accorder une protection réglementaire, plus ou moins affirmée selon les documents. Parmi ces patrimoines, le patrimoine industriel constitue une catégorie émergente dans certaines collectivités mais aussi parfois un axe structurant de la politique patrimoniale décentralisée de la commune ou de l'intercommunalité. Ces différences d'action publique révèlent des projets politiques contrastés par une attention forte ou au contraire discrète au patrimoine industriel, témoignant de valeurs patrimoniales diversifiées et d'usages également nombreux.

La présente communication examinera le rôle de cette planification urbaine, en pleine expansion sur la désignation des patrimoines, du point de vue du projet politique et de la narration patrimoniale de la ville en matière de patrimoine industriel. A travers le prisme du PLU, assiste-t-on à une requalification de ces patrimoines industriels, soit par une entrée dans la planification de patrimoines laissés pour compte jusqu'à présent, soit par une évolution des valeurs sociétales attachées à ces patrimoines industriels ? Sous cet angle, quels effets produisent des outils complémentaires comme les sites patrimoniaux remarquables (SPR, créés en 2016) ou les labels ? Quels sont les critères de patrimonialisation de ce patrimoine industriel : son intérêt scientifique, sa place dans le paysage urbain, sa fonction touristique, sa contribution au renouvellement urbain ou sa valeur mémorielle ?

Trois villes sont proposées comme terrains d'application de ces questionnements : Angers, Nantes et saint Nazaire. Il s'agit de 3 villes du nord-ouest de la France (Pays de la Loire), toutes les 3 labellisées « Ville d'Art et d'Histoire ». Les 2 premières méritent un « rechargement » de l'analyse de leur politique patrimoniale en matière industrielle, après une 1re étude comparative réalisée en 2005 (Garat, Gravari-Barbas et Veschambre). Depuis cette date, comment les politiques patrimoniales de ces 2 villes ont elles évolué ? Au vu des 1ers résultats issus d'un programme de recherche (cf. ci-après), il semblerait que dans les 2 cas, la valeur politique du patrimoine industriel ait été renforcée, mais inégalement au regard de l'acceptation différenciée des héritages sociaux. La 3ème ville, saint Nazaire, grand port industriel situé sur l'estuaire de la Loire, s'impose dans notre étude en raison

d’une part de son histoire industrielle commune avec Nantes et d’autre part de sa politique patrimoniale particulièrement volontariste, lui permettant de mobiliser pleinement à la fois les outils décentralisés mais aussi la procédure de classement des M.H. par l’État, en attente d’un futur SPR comme il en existe à Nantes puis à Angers depuis 2019.

La communication proposée permettra de valoriser et prolonger un programme de recherches (« PLU patrimonial ») financé par l’Agence nationale de la recherche (2015-2019), mené par A. de Lajartre et M. Gigot, sur la capacité du PLU à se saisir des patrimoines territoriaux, en interaction avec certains outils spécifiques aux patrimoines (SPR et labels). En complément, les auteurs réaliseront des entretiens avec les collectivités étudiées, les services de l’État (Architectes des Bâtiments de France et Conservation des monuments historiques) ainsi qu’avec les services de l’Inventaire de la Région et des 2 Départements.

Mots clés : planification urbaine, projet territorial, réglementation

**Arnaud DE LAJARTRE**
Maître de conférences en droit public - Université d’Angers - Centre Jean Bodin
Arnaud.delajartre@univ-angers.fr

Arnaud de Lajartre est docteur en droit public et maître de conférences à l’Université d’Angers, au sein de laquelle il enseigne les droits de l’environnement et de l’urbanisme, tant dans les Facultés de droit, de sciences ou de lettres que dans des écoles spécialisées extérieures comme l’école du paysage. Après une période de recherches en droit de la santé, A. de Lajartre a orienté son activité scientifique vers les thématiques du paysage et du patrimoine tant culturel que naturel. Initiateur et responsable scientifique de journées d’études biennales à Angers dédiées au droit et à la gouvernance du patrimoine architectural et paysager, il a été coordinateur d’un programme de recherches sur le « PLU patrimonial » (ANR 2015/2019), permettant d’évaluer la capacité de la planification urbaine à se saisir des patrimoines territoriaux. Préalablement, il a participé à des programmes de recherches sur la trame verte et bleue ou sur le patrimoine naturel littoral des grandes zones humides. Au nom de cette expertise, il participe à plusieurs commissions en matière de patrimoines au sein des services de l’État.

**Mathieu GIGOT**
Maître de conférences en urbanisme - Université de Paris- UMR Géographie-Cités - CRIA
*mathieu.gigot@u-paris.fr*

Mathieu Gigot est maître de conférences en urbanisme à l'université de Paris, membre du Centre de recherches sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement du laboratoire Géographie-Cités à Paris. Géographe de formation, il s'intéresse aux politiques patrimoniales et plus particulièrement à leur territorialisation et leur mise en œuvre au travers des outils de la planification urbaine. Sa thèse portait sur les processus d'institutionnalisation locale des politiques patrimoniales dans trois villes du Val de Loire et il a été partie prenante d'un programme de recherche sur la dimension patrimoniale des Plans Locaux d'Urbanisme en France. Si les instruments d'action publique, dans leur diversité et leur dimension juridique, constituent une entrée qui structurent ses recherches, il développe aussi des travaux sur la reconnaissance des patrimoines territoriaux dans la planification et au travers des labels.